

92

~~FRC. 7703~~

Case
FRC
16342

SUR
L'INTERPELLATION

DE M. BOUCHE,

Par STANISLAS CLERMONT-TONNERRE:

THE NEWBERRY
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE EAST ASIAN LIBRARY

OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1100 EAST 58TH STREET

CHICAGO, ILLINOIS 60637

TEL: 773-936-3200

FAX: 773-936-3200

WWW.EASTASIAN.LIBRARY.CHICAGO.EDU

LIBRARY USE ONLY

DATE ACQUIRED

BY

REMARKS

S U R

L'INTERPELLATION

DE M. B O U C H E ,

Par STANISLAS CLERMONT - TONNERRE.

J'AI dit dans la séance d'hier ce que je
vais copier ici.

Eh bien ! tout ces faits sont incontestables, ceux même que j'accuserai s'en honorent ; ce n'est plus un secret pour personne que la correspondance existante entre les révolutionnaires Avignonois et des membres même de cette assemblée. On sait qu'à la première émeute, *les nouvelles furent envoyées ici, qu'elles y causèrent une grande satisfaction, que l'on annonça que la municipalité d'Avignon feroit une chose agréa-*

ble , très-agréable à l'assemblée nationale de France , de lui faire connaître le détail de ses opérations.

On sait que ces opérations furent , peu de mois après, l'assassinat de M. de Rochegud et de plusieurs autres victimes ; que ce fut le lendemain que fut articulé le vœu de se donner à la France ; qu'alors ce fut encore à des membres de cette assemblée que les officiers municipaux écrivirent : « Vous avez été informés dans le temps, par M. Ruffel l'un de nous, des évènements qui se sont rapidement succédés ; il nous a communiqué vos réponses et les offres obligeantes de services que vous lui avez faites pour Avignon ; le moment est venu de les accepter. » On se rappelle les motions qui furent alors renouvelées dans cette assemblée ; je m'interdis les réflexions, et je passe à des faits d'une autre nature.

M. Bouche a désiré que je m'expliquasse sur *certaines* expressions qui, disoit-il, tendoient à le compromettre.

Voici mon explication ; les membres que je désignois sont M. Bouche et M. Camus.

Voici ce qui a été imprimé par Baudouin , imprimeur de l'assemblée nationale , en juin 1790 :

Lettre écrite par MM. les officiers municipaux d'Avignon , envoyée par un courrier extraordinaire à MM. Camus et Bouche , députés à l'assemblée nationale , et arrivée le jeudi 17 juin à huit heures du soir.

Messieurs , vous avez été informés dans le temps par M. Raphel , l'un de nous , des événemens qui se sont succédés rapidement dans notre ville ; il nous a communiqué vos réponses , et les offres obligeantes de service que vous lui avez faites pour la ville d'Avignon. Le moment est venu , messieurs ; de les accepter , etc.

Signé Raphel , Coules , Peytier , Blanc , Richard , officiers municipaux.

Avignon , 12 juin 1790.

IL EST ÉVIDENT qu'il y a une correspondance relative à Avignon entre le sieur

Raphel et les deux députés susdits, puisqu'il a communiqué leurs réponses aux officiers municipaux.

IL EST ÉVIDENT qu'ils lui ont fait des offres obligeantes de service pour la ville d'Avignon.

IL EST ÉVIDENT qu'elles étoient de nature à ce que le moment de les accepter fût venu le 12 juin, surlendemain des assassinats commis dans Avignon.

Une lettre manuscrite qui m'a été remise par MM. les députés du comtat, et dont je nommerai l'auteur lorsque, par des mesures quelconques, on aura assez rétabli la tranquillité dans Avignon où il est, pour ne pas exposer sa personne, contient le passage suivant :

M. Camus répondit au sieur Raphel, le 17 février 1790, en ces termes : « Monsieur et cher confrère, » les nouvelles contenues dans la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'ont causé une

(7)

» grande satisfaction. . . . Votre municipalité fera une
» chose très-agréable à l'assemblée nationale, de lui
» faire connoître le détail de ses opérations. Je serai
» heureux d'être votre interprète auprès de l'assemblée ;
» vous pouvez compter que je suis entièrement à votre
» disposition. Je vous remercie de l'occasion que vous
» m'avez donnée de vous renouveler l'assurance des
» sentimens avec lesquels je ne cesserai d'être, mon
» sieur et cher confrère, votre très-obeïssant serviteur,
» Camus. *A l'enveloppe est écrit : A M. Raphet,*
» avocat et officier municipal, contresigné assemblée
» nationale, à Avignon. » Cette lettre fut insérée
dans les annales soi-disant patriotiques de Capon, ga-
zeties en sous-ordre de la municipalité, et imprimée
chez Guichard, libraire à Avignon, le 10 juin 1790.

IL EST ÉVIDENT que dès le mois de
février, un député écrivoit, qu'il seroit
très-agréable à l'assemblée nationale d'être
informée des opérations des Avignonois ;
opérations dont on connoît la suite et le
succès.

Ces deux pièces justifient pleinement le

passage de mon opinion , dans lequel je disois qu'il y avoit des relations entre Avignon et des membres de l'assemblée nationale.

Mon but étoit de conclure de ce fait et de ceux que j'y ajoutois , que l'Europe entière ne verroit dans la réunion d'Avignon , que la consommation d'une œuvre d'iniquité préparée par nous-mêmes.

Je prie l'assemblée nationale de jeter un coup-d'œil sur les pièces suivantes qui confirment cette assertion.

Copie de la lettre du club patriotique d'Aix , à l'assemblée représentative du comtat , du premier décembre 1790.

Messieurs, Les amis de la constitution Française sont aussi les amis et les vengeurs de l'humanité outragée. Juste comme les loix qu'il vient de se donner , le François a solennellement juré protection et secours , sans distinction de secte ni de contrée , à tout homme opprimé par son semblable.

Il paroît, messieurs, que vous avez méconnu ou voulu méconnoître ces grandes vérités, par l'abus sacrilége et non interrompu du caractère auguste dont vous vous dites revêtus.

Nous n'entreprendrons pas ici le détail révoltant des horreurs qui nous ont été dénoncées par ce même peuple que vous vous obstinez si impudemment à représenter ; nous vous observerons seulement qu'après les démarches sages et infructueuses de trois départemens, si vous ne mettez un terme à tant d'excès, si vous ne faites tomber les fers des victimes du patriotisme, si vous ne révoquez vos infames proscriptions, si vous ne jurez, *foi de François, sûreté et secours* au vertueux maire de Vaison et au respectable M. Anselme son compatriote, le tocsin des amis ardens de l'humanité va sonner ; une sainte coalition va faire disparaître de la surface du globe les monstres qui la souillent.

Voilà, messieurs, les dernières intentions d'une société de vrais amis de la liberté et de l'humanité.

Signé Emeric, président ; Gignoux, Nau-Rochefort, Chausaud, Raspaud, secrétaires.

Le club a depuis envoyé des députés à

Carpentras, et s'est convaincu de la précipitation qu'il avoit mise dans sa déclaration de guerre.

Extrait d'une lettre du club des Jacobins, adressée à M. Antonelle, maire d'Arles. Paris, ce 9 février 1791.

Il n'est pas un bon citoyen, monsieur, à qui l'insurrection des Avignonois n'ait inspiré un grand intérêt : le courage avec lequel ils ont fait avorter les complots des conspirateurs qui les trahissoient, et des ennemis qui les environnoient, l'énergique exemple qu'ils ont donné de la toute-puissance de la volonté du peuple, quand il est enflammé par la haine de l'oppression, leur ont à jamais conquis l'estime de tous les amis de la liberté.

Vous voyez, monsieur, que notre lettre n'a pas été bien jugée; jamais, dans notre société, la cause d'Avignon n'a été discutée, sans que tous les bras n'eussent voulu s'armer pour elle; mais le décret n'est point assez prononcé. D'abord, monsieur, il faudroit connaître l'ensemble de nos circonstances, comme l'assemblée nationale est seule à même de le faire, pour

discuter équitablement la décision ; ensuite , si vous pouviez , comme nous , voir les choses dans leur véritable jour , vous sauriez que , sans le talent et l'habileté de nos plus ardens patriotes , on n'eût pas même obtenu ce décret ; vous sauriez que c'est au milieu du choc des opinions les plus extrêmes , qu'il a fallu prendre poste : ce poste a été pris ; il sera défendu , soyez-en sûr. *Signé* les membres du comité de correspondance. M. S. Vessieur , Rochambaud , secrétaires ; Villard , président ; d'Aiguillon , Victor Broglie , Théodore Lameth , G. Bonne-Carrère , Mastieu , curé de Sergy , Charles Lameth.

Cette pièce est imprimée ; j'ai demandé à M. Victor Broglie s'il l'avoit signée ; il n'a voulu ni l'avouer ni la dénier. Si l'assemblée nationale daignoit descendre aux archives des Jacobins , elle pourroit vérifier le fait.

Cette dernière lettre imprimée et répandue dans Avignon par la municipalité même , est remarquable ; j'observe que la présidence dont on attendoit la fin , étoit celle

de M. Tronchet, dont l'assemblée nationale connoît la probité, et que son plus grand ennemi pourroit accepter pour juge.

La discussion est fermée ; les législateurs François vont prononcer.

La question est éclaircie.

Il est démontré que les vœux des communes du comtat qui en ont émis, sont tous datés des vingt jours qui ont suivi le massacre de Cavillon ; -- que des déserteurs François renforcent l'armée Avignoise ; que le maire d'Arles leur a fourni des boulets. -- Si j'acceptois au nom de la nation l'hommage ensanglanté qu'on lui présente, si j'osois l'inviter à recueillir le fruit d'une insurrection préparée, encouragée par des individus François, je me croirois coupable d'un crime, et responsable de tous les maux que cette résolution peut lui attirer.

On a dit que si la guerre étoit résolue

contre nous , on trouveroit bien un autre prétexte ; cette raison est bonne pour ceux à qui il est indifférent que leurs ennemis aient des prétextes ou des raisons ; mais je ne suis pas de ces gens-là.

J'ai tiré des crimes qui environnent les Comtadins , et des violences que l'on exerce contre eux , un argument irrésistible contre la liberté de leur vœu ; on a cru me confondre en me demandant si les révolutions se faisoient sans insurrections. -- J'aurois répondu (s'il n'étoit pas quelques opinans auxquels il est souvent difficile répondre), j'aurois répondu , dis-je , que le vœu d'être libre s'émet dans une insurrection ; mais que le vœu d'adopter telle forme de gouvernement ou telle domination , demande à être réfléchi , à n'être dicté par aucune force ; -- que les gens qui font des loix au milieu des assassinats , qui choisissent une existence politique au

milieu des soldats qui leur en imposent ,
sont des lâches ou des insensés , et que
plus l'aveu de leur prétendue liberté est
exprimé fortement , plus ils parviennent à
persuader , non pas leur liberté prétendue ,
mais leur résignation à l'esclavage.
